

COMMISSION REGIONALE FAFA PROCES-VERBAL

04 Octobre 2021 Lisieux

Présents: M. ROUTIER Marc, Président

MM. BERLY Jean Michel, CHAPILLON Jean Claude, DUBOURG Vincent, LAUGEROTTE Raymond, MORICEAU Pierre, ROUELLE Maurice, VOISIN Bertrand.

Excusés: MM. BAILLARD Patrick, FERET Romain, GOURDEL Sébastien

Assistent: Mmes ABERGEL Kerstie, DAYAUX Charline, GARCIA Ludivine, ROUSSEL Manon

La séance est ouverte par Marc ROUTIER, Président de la commission.

1 – Adoption du procès-verbal

Le PV de la réunion du 04 Mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2 - F.A.F.A Emploi

2.1 - Dossiers clôturés

Période 2018/2022 :

- FC VAL DE RISLE (549396) District de l'EURE
- AS VERSON (516576) District du CALVADOS

Période 2019/2023 :

- PACY MENILLES RC (563925) District de l'EURE
- FC ST LO MANCHE (500088) District de la MANCHE
- AVT GARDE CAENNAISE (509857) District du CALVADOS
- YVETOT AC (501522) District de SEINE MARITIME

Période 2020/2024 :

US GRANVILLAISE (501489) District de la MANCHE

Les pièces pour justifier le maintien du poste seront à retourner pour le 15 Mai 2022. (Bulletin de salaire, Avenant au contrat si modification, rapport d'activité, compte de résultat et bilan, attestation pour justifier des formations suivies)

2.2 – Nouveau dossier : (3)

Période 2021/2025 :

4 dossiers présentés à la LFA,

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



- 2 SEINE-MARITIME (OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIE NEIGES, FUSC DE BOIS GUILLAUME)
- 2 CALVADOS (AS IFS, LYSTRIENNE)

A ce jour, sur les 4 dossiers présentés, 3 ont été acceptés à savoir :

- FUSC BOIS GUILLAUME
- AS IFS
- LYSTRIENNE

En ce qui concerne le dossier OHTN, le club a décidé de ne pas donner suite.

A ce jour, l'enveloppe financière nationale pour le FAFA EMPLOI a été complètement consommée. Sur la demande de Monsieur ROUTIER et avec l'accord des membres de la Commission, une communication sera faite à l'ensemble des clubs sur ce dispositif en fin d'année 2021

Une procédure détaillée de réalisation des dossiers « FAFA Emploi » a été diffusée aux districts. Celle-ci sera testée afin d'être, à terme, diffusable aux clubs.

3 - A.N.S

Charline DAYAUX, chargée du dossier, fait un point de la campagne ANS 2021.

152 000 € répartis entre 125 K€ de projets sportifs fédéraux et 27 K€ de plan de relance. Cela a permis d'aider 52 clubs avec une moyenne de 2200€ par club. Ci-dessous le détail des thématiques aidées pour cette campagne.



BILAN CAMPAGNE



Projets Sportifs Normands 2021

152 000€Distribués

52Clubs aidés

2 200€

Montant moyen d'aide par club



Les 152k€ ont été répartis par district selon le critère suivant : le pourcentage du nombre d'actions par District sur le total d'actions. Chaque district décidait ensuite de la distribution de son enveloppe en fonction de la politique départementale.

Dans la perspective de la campagne 2022, Charline demande la confirmation des référents départementaux aux Présidents. Concernant le district de la Manche, un nouveau référent sera transmis.

Elle propose qu'une formation soit effectuée à la Ligue afin de former les nouveaux référents et effectuer un rappel pour les anciens. La date sera fixée une fois que la formation des référents régionaux sera connue. Des missions supplémentaires seront certainement déléguées aux référents départementaux afin qu'ils deviennent plus autonomes dans ce dossier.

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

4 – F.A.F.A. Equipement – Transport – Espaces Nouvelles Pratiques.

A ce jour, l'enveloppe alloué à la Ligue de Football de Normandie, pour la saison 2021-2022, n'est pas encore connue.

4.1 – Rappel du dispositif d'attribution des aides pour 2021/2022

Des courriers seront envoyés aux collectivités locales concernant les dossiers transmis à la Commission Fédérale après avis Favorable de la commission Régionale. Ces courriers seront adressés aux collectivités locales avec copie aux clubs et aux districts.

La FFF a confirmé que si une aide de 10% est possible (aide supplémentaire si l'installation se trouve en ZRR où QPV), le plan de financement doit contenir ce montant de 10%.

Une nouvelle convention de mise à disposition est transmise aux districts. Il est précisé-qu'en raison de l'aide financière accordée par la FFF concernant la réalisation des terrains, la collectivité devra, selon les termes de la convention, mettre à disposition ses installations à la Ligue ou au District concerné pour des actions techniques par exemple.

Un important projet de mise en place de terrains FOOT 5 est à l'étude sur le territoire normand. Une aide FAFA de 30 000€ est actuellement possible pour ces terrains. Une vidéo de présentation a été fournie aux membres de la commission FAFA. Plus de précisions seront données lors de la prochaine réunion concernant le lancement de ce projet. La Région Normandie et certains Conseils Départementaux Normands ont donné leur accord de principe pour une aide en faveur des terrains FOOT 5. Le montant de ces aides devrait être connu d'ici à la fin de l'année 2021.

4.2 - Dossiers des subventions déjà accordées et arrivant à l'échéance des 24 mois.

Un point est effectué sur les dossiers pour lesquels des subventions ont été accordées et dont les travaux doivent être terminés dans les 6 prochains mois. Un mail de relance aux collectivités va être envoyé (avec copie club et district). Ces courriers seront envoyés 6 mois avant la date d'échéance de 24 mois de fin de travaux. En effet, lors de l'attribution des subventions « FAFA Equipements » par la LFA, les collectivités ont 24 mois pour réaliser et faire valider ces travaux par la commission des terrains.

Pour les dossiers FAFA Equipement et Transport : contacter Manon ROUSSEL : mroussel@normandie.fff.fr

Pour les dossiers FAFA Emploi : contacter Ludivine GARCIA : lgarcia@normandie.fff.fr

Pour les dossiers FAFA Formation contacter : Céline DELBOULLE : cdelboulle@normandie.fff.fr

Pour les dossiers ANS contacter : Céline DAYAUX : cdayaux@normandie.fff.fr

Le Président de la Commission F.A.F.A. M. ROUTIER Marc **Secrétaire de séance M. MORICEAU Pierre**